



BUDGET 2017

Nous vous présentons le budget 2017. Encore une fois cette année, les membres du Conseil ont décidé de ne pas augmenter le taux de taxes. En d'autres mots, la Municipalité doit dépenser moins afin de maintenir le même taux.

Après plusieurs réunions de la majorité des membres du Conseil, nous sommes parvenus à un résultat satisfaisant. En ce sens, vous trouverez ci-dessous les prévisions budgétaires 2017.

RÉSULTATS - FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT

En date du 19 décembre 2016

	<u>Budget 2016</u>		<u>Budget 2017</u>		<u>Écart</u>
REVENUS					
Taxes	1 958 882.00	\$	1 923 361.23	\$	(35 520.77)
Paiements tenant lieu de taxes	43 209.00		43 209.00		-
Transferts	154 631.00		157 885.00		3 254.00
Services rendus	36 725.00		37 725.00		1 000.00
Imposition de droits	53 160.00		53 160.00		-
Amendes et pénalités	25 000.00		25 000.00		-
Intérêts	30 000.00		30 000.00		-
Autres revenus	24 457.00		18 000.00		(6 457.00)
	<u>2 326 064.00</u>	\$	<u>2 288 340.23</u>	\$	<u>(37 723.77)</u>
CHARGES					
Administration	633 529.00	\$	649 510.99	\$	15 981.99
Sécurité publique	332 913.00		336 808.24		3 895.24
Transport	568 230.00		594 265.00		26 035.00
Hygiène du milieu	196 429.00		197 719.00		1 290.00
Santé et bien-être	-		-		-
Urbanisme	102 660.00		114 779.00		12 119.00
Loisirs et culture	123 711.00		121 904.00		(1 807.00)
Frais de financement	50 532.00		49 906.00		(626.00)
Amortissement	-		-		-
	<u>2 008 004.00</u>	\$	<u>2 064 892.23</u>	\$	<u>56 888.23</u>
EXCÉDENT TEMPORAIRE	<u>318 060.00</u>	\$	<u>223 448.00</u>	\$	<u>(94 612.00)</u>
<i>Moins:</i> Remboursement de la dette à long terme	(136 960.00)	\$	(120 348.00)	\$	16 612.00
Achats d'immobilisations	(157 000.00)		(103 100.00)		53 900.00
Affectation au surplus affecté (réservé)	-		-		-
Affectations des fonds réservés	-		-		-
<i>Plus:</i> Amortissement	-		-		-
Produit de cession d'immobilisations	-		-		-
Perte sur cession d'immobilisations	-		-		-
Produit d'emprunts	-		-		-
Affectations du surplus	-		-		-
Affectations des fonds réservés	(24 100.00)		-		24 100.00
Dépenses constatées à pourvoir	-		-		-
	<u>(318 060.00)</u>	\$	<u>(223 448)</u>	\$	<u>94 612.00</u>
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	<u>-</u>	\$	<u>-</u>	\$	<u>-</u>

BUDGET 2017 (suite)

TAUX DE TAXES 2017

C'est un budget équilibré qui maintient les mêmes taux de taxes que l'an dernier.
Il prévoit des revenus et dépenses pour un total de **2 308 205.38 \$**

À cet effet, le taux de taxes sera de 0.93 \$ / 100 \$ d'évaluation réparti comme suit:

Valeur foncière - évaluation pour 2017	198 651 500.00 \$
Taxe générale:	0.636 \$ /100
Sûreté du Québec:	0.086 \$ /100
Écocentre:	0.018 \$ /100
Incendie:	0.090 \$ /100
Service de la dette:	0.085 \$ /100
Taxes fonds de roulement:	0.015 \$ /100
Total	0.930 \$ /100
La taxe d'ordure	100 \$ / porte

TAXES DE SECTEUR

Notons qu'une taxe de secteur au montant de 20 000.00 \$ a été prévue pour les riverains du lac Quenouille afin poursuivre les démarches en ce qui a trait au remplacement du barrage de ce lac, situé sous le chemin Graham et dont l'état demande une intervention.

FONDS DE ROULEMENT

En 2015, la Municipalité a transféré son surplus dans un fonds de roulement. Ce fonds permet de financer les achats sans avoir à payer d'intérêts pour une période ne dépassant pas 10 ans. Le fonds de roulement a été utilisé pour asphalté une partie du chemin du Lac-de-l'Orignal ainsi que pour l'achat d'un véhicule tout terrain pour la sécurité publique.

Cette année, un montant a été ajouté pour l'amélioration du réseau routier dans le secteur des chemins Gagnon, Denis et Bélair.

TRAVAUX DU CENTRE CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE

Rappelons que la Municipalité a obtenu une subvention de 65 % pour la rénovation du centre culturel et communautaire. En février dernier, la Municipalité a procédé à un appel d'offre afin d'inviter les entrepreneurs à soumettre un prix pour effectuer les travaux. La dépense la moins élevée était de 1 010 545 \$.

Lors du règlement d'emprunt, un nombre suffisant d'électeurs ont demandé un référendum. Ce qui a entraîné des délais qui ont permis de dépasser le 150 jours où l'entrepreneur était lié par sa soumission. Dans un souci de bonne gestion, la Municipalité a refusé les augmentations que demandaient l'entrepreneur. Ce dernier s'est désisté de son offre. La Municipalité a donc procédé à un nouvel appel d'offres afin de trouver le meilleur prix possible pour conserver l'ancienne église au cœur du noyau villageois. L'objectif est de réaliser les travaux au printemps 2017.

Jean François Delisle, maire

